



Raccordement edf, qui paye ?

Par romju, le 24/01/2011 à 14:55

bonjour,

je viens d'obtenir un permis de construire pour un bâtiment d'élevage et un logement de fonction sur une terre agricole. Le hic c'est qu'il y a une extension de réseau électrique d'environ 280m. Le maire dit que c'est à ma charge, mais dans le permis il ne mets par l'article 332-8 qui dit que pour des travaux exceptionnels, il peut demander une participation. Ca fait 3 ans que je vis dans un mobilhome avec mes 2 enfants sans électricité, j'ai pas trop envie de lui faire des cadeaux...

merci d'avance de vos réponses